



Revue *Diana / Chasse et Nature*

Edition du mois de septembre 2007



BERNE

Confrérie St Hubert du Grand-Val

Convaincue qu'une chasse respectueuse de la nature et que l'acte de prélever l'excédent de ses ressources a de la place aujourd'hui encore dans notre société, la *Confrérie St Hubert du Grand-Val* s'engage à faire connaître cette activité auprès du public de tous âges.

La *Confrérie St Hubert du Grand-Val* accorde une grande valeur aux traditions de la chasse, de ses lois et règles éthiques. Elle se veut garante du maintien de celles-ci avec un souci de communication et d'adaptation aux besoins de la société actuelle.

La *Confrérie St Hubert du Grand-Val*, composée de chasseurs et de non-chasseurs, se réunit périodiquement afin d'échanger expériences et connaissances sur le domaine de la nature en général et de la chasse en particulier, ceci à des fins d'instruction et de perfectionnement personnel.

La *Confrérie St Hubert du Grand-Val* se met également à disposition du public, écoles, autorités, etc... pour répondre à leurs interrogations et besoins concernant les thèmes liés à la chasse par des conférences, visites et observations dans le terrain, expositions et autres manifestations à caractères didactiques.



Adresse de contact

Confrérie St Hubert du Grand-Val
/ René Kaenzig
Le Côté 154
2748 Crémines
+41 (0)79 251 22 39
St-Hubert-du-Grand-Val@bluewin.ch

Le 3 novembre 2006, la Confrérie Saint-Hubert du Grand-Val voit le jour. Accordant une grande attention aux traditions de la chasse, de ses lois et de ses règles éthiques, elle a pour but de faire connaître les valeurs de la nature et de transmettre aux générations futures les bases d'une chasse respectueuse et justifiant sa place dans la société d'aujourd'hui. La Confrérie Saint-Hubert du Grand-Val s'est réunie en forêt dans la soirée du vendredi 16 mars 2007. Conduite par son

président René Kaenzig, cette assemblée avait pour but d'informer d'éventuels confrères sur ses buts et ses activités. Il a été rappelé que, comme dans toute confrérie, le candidat doit être parrainé par un confrère actif.

Un travail considérable a déjà été fait depuis la fondation de la confrérie:

- Une charte et un code éthique, en d'autres termes un code d'honneur et de comportement du chasseur, ont été rédigés.
- Dans le domaine didactique, un premier

CD «Le sanglier – Indices de présence dans le Grand-Val» (tout en images) a été édité. Un deuxième CD sur le thème du chamois et un troisième sur celui du chevreuil sont en phase d'élaboration.

- La confrérie s'est mise à disposition de «Passeport-vacances» pendant une semaine au mois d'août.

La confrérie planche actuellement sur la mise en place d'un programme de conférences publiques et l'organisation d'une exposition.